

MESSA 2022-2023

4 types de formations :

1 Secourisme (PSE1, 2, FI et FC)

2 BNSSA
3 CS SSMA Certificat de spécialisation Sécurité et Sauvetage Aquatique

4 Permis bateau côtier

*Les tarifs mentionnés sont réservés aux étudiants inscrits à l'UTLN en 2022-2023.

 Une formation initiale s'adresse à un candidat passant son PSE1 pour la 1^{ère} fois ou si son diplôme a dépassé sa validité d'1 an

Une formation continue s'adresse à un candidat déjà détenteur du PSE1 qui doit le recycler pour conserver sa validité

Attention ne pas confondre PSE1 et PSC1

SECOURISME

Semaines	Nom de la formation	Contenu
S44 Du lundi 31/10 au vendredi 04/11/22 de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h en K216 et K219	PSE1 Formation initiale	35h de formation 15 places 50€*
S8 Du lundi 20/02/23 au vendredi 24/02 de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h en K216 et K219	PSE1 Formation initiale	35h de formation 15 places 50€*
S8 Vendredi 24/02/23 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h en K220 et K221	PSE1 Formation continue	6h de formation sur une journée 12 places 15€*
S8 Samedi 25/02/23 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h en K216 et K219	PSE2 Formation continue	6h de formation sur une journée 12 places 15€*
S17 Du lundi 24/04 au jeudi 27/04/23 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h en K216 et K219	PSE2 Formation initiale	28h de formation 18 places 45*

BNSSA

Semaine 42 Lundi 17 Octobre 20h-22h Piscine militaire Jauré Guiberry à Toulon	Test de Sélection pour entrer en formation BNSSA similaire aux épreuves sur 100m sans matériel et 250m avec palmes masque tuba	Seront conservées 24 candidatures
Semaines 45 à 50 Semaines 3 à 6 Semaine 9 Lundi 20h-22h + Jeudi 20h30-22h Piscine militaire Jauré Guiberry à Toulon	Formation en bassin BNSSA	40h30 de préparation aux tests
S46 en Y1.008 S47S3S4 en K020 Samedi 19 et 26/11/22 + 21 et 28/01/23 8h30-12h	Règlementation BNSSA	Règlementation théorique + formation pratique et présentation aux tests 55€*
Attention Le PSE1 en cours de validité ainsi qu'un certificat médical spécifique sont obligatoires pour passer le BNSSA	voir "Secourisme"	PSE1 initial ou PSE1 continu

S9 Examen BNSSA le samedi 04/03/202 Piscine Jauré-Guiberry 12h-15h

CS SSMA

Samedi 9h-12h et 13h-16h S48 S49 S5 03 Décembre, 10 Décembre, 04 Février en K020 + Jeudi 16h-18h S4 26/01/23 à la piscine de Port Marchand	UE SSMA <i>uc2 : Mettre en œuvre les moyens technologiques à sa disposition pour le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique</i>	20h : 3 samedis de cours théoriques + 1 jeudi après-midi pour la partie pratique sur le bassin. Examen en contrôle continu. 30€*
Cette qualification permet sous conditions d'obtenir les prérogatives du diplôme de Maître-Nageur.	Ces prérogatives permettent de demander une carte professionnelle L'acquisition de cette unité est mentionnée dans l'annexe au diplôme	Conditions : - Licence 3 STAPS parcours entraînement sportif et Spécialité Natation - BNSSA et PSE1 à jour